



RÉDUIRE VOS DÉPENSES D'ÉNERGIE avec le "Coup de pouce économies d'énergie"



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec **Vos Travaux Eco (PrimesEnergie.fr)** la société **ROUCH ENERGIES** s'engage à vous apporter une prime d'un montant de **5 000** euros dans le cadre des travaux suivants:

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Pompe à chaleur de type Air/Eau ou Eau/Eau	BAR-TH-104	<p>L'installation doit être effectuée sur un bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans.</p> <p>La mise en place est réalisée par un professionnel certifié RGE pour les travaux concernés à la date d'engagement de l'opération.</p> <p>Le coefficient de performance (COP), est égal ou supérieur à 3,4 mesuré conformément aux conditions de performance nominales de la norme EN 14511-2 pour une température à la sortie de l'échangeur thermique intérieur de 35 °C.</p> <p>Vos Travaux Eco signataire de la Charte Coup de Pouce Chauffage du Ministère de la Transition écologique de Solidaire, vous permet d'obtenir une prime bonifiée pour le remplacement de votre ancienne chaudière fioul, charbon ou gaz hors condensation, jusqu'au 31 décembre 2020.</p> <p>Pour être éligible au Coup de pouce Chauffage, la dépose de l'équipement existant doit être indiquée sur la facture de réalisation de l'opération ainsi que la mention de l'énergie de chauffage (charbon, fioul ou gaz) et le type d'équipement déposé.</p>

Au bénéfice de : [REDACTED] situé(é) à l'adresse [REDACTED]

Date de cette proposition : 05/07/2019

Signature : Caroline Lebeux, Directrice des opérations prime énergie Vos Travaux Eco (PrimesEnergie.fr)

⚠ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Cette offre est réservée aux ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de la grille ci-dessous :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	24 918	18 960
2	36 572	27 729
3	43 924	33 346
4	51 289	38 958
5	58 674	44 592
Par personne supplémentaire	+ 7 377	+ 5 617

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

www.primesenergie.fr (Téléphone : 01.40.13.40.13)

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du Ministère en charge de l'énergie : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique

Plateforme Rénovation info service : **0 808 800 700** Service gratuit * prix appel

